



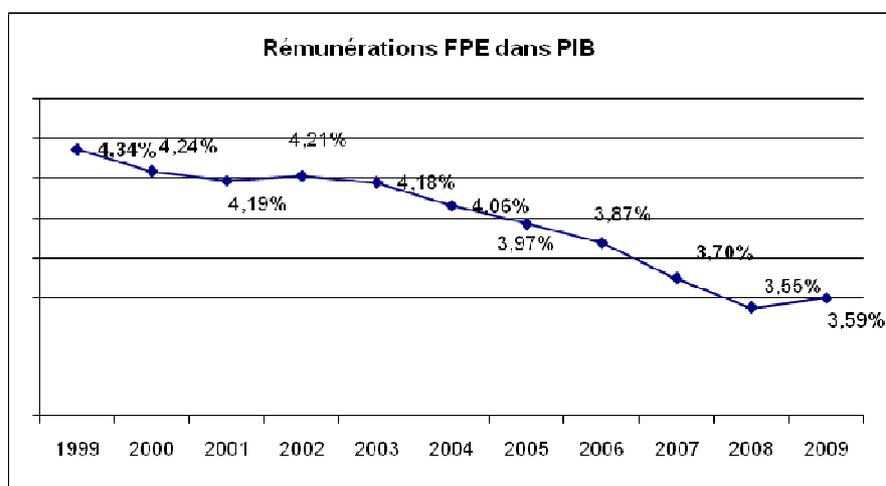
## LES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Note de la FSU,

Source : Rapport annuel 2009-2010

### Rémunérations dans la Fonction publique de l'Etat

Si la récession de 2009 explique une faible amélioration de la part du PIB consacrée à la rémunération des personnels de l'Etat, on reste très loin du niveau de 1999.

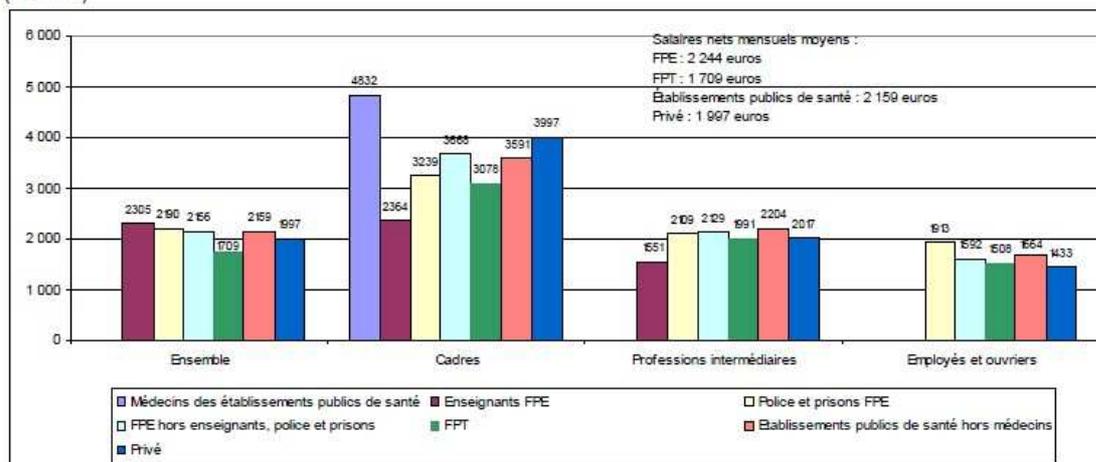


Remarque : pour permettre le suivi, les rémunérations des enseignants du privé sous contrat sont écartées.

### Une politique de baisse des traitements et d'individualisation

Elle passe par la baisse des traitements indiciaires et par l'accroissement de la part des primes, au détriment de la protection sociale.

**Graphique V 3.1-2 : Salaires nets mensuels moyens par catégorie socioprofessionnelle dans les trois fonctions publiques et le secteur privé en 2007**  
(en euros)

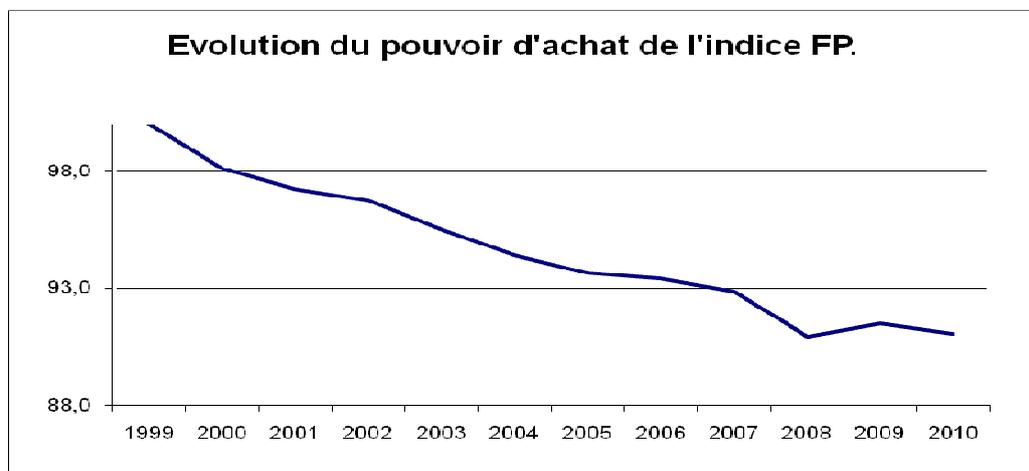


Source : Fichier Général de l'État et DADS, Insee. Traitements Insee et Drees.

### Les traitements indiciaires

La masse des traitements bruts versés à l'Etat est en recul de 2,5% en 2009 après un recul de 1,7% en 2008. Les réformes catégorielles, les évolutions des grilles de traitement ne suffisent pas à contrecarrer la baisse du point d'indice.

**Baisse du point d'indice** : perte de 9% de pouvoir d'achat depuis 2000.



Source : indice INSEE des prix à la consommation, hors tabac.

### La part des primes en augmentation

Pour la FPE, elles représentent 15,5% du salaire brut en 2008, contre 14,6% en 2007. 17,4% dans la FPT pour les titulaires et seulement 10,2% pour les non titulaires. 23,4% dans la FPH, hors personnels médicaux.

**Tableau V 3.2-3 : Salaires annuels moyens nets en euros par catégorie socioprofessionnelle des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole en 2008**

| Catégories socioprofessionnelles                  | Traitement brut de base (1) | Primes et indemnités |                 | Salaire net global (4) |
|---|-----------------------------|----------------------|-----------------|------------------------|
|   |                             | Montant (2)          | Taux (3) (en %) |                        |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 31 912                      | 6 183                | 19              | 32 746                 |
| Dont cadres non enseignants                       | 34 001                      | 17 974               | 53              | 45 261                 |
| cadres enseignants                                | 31 439                      | 3 511                | 11              | 29 909                 |
| Professions intermédiaires                        | 21 840                      | 8 330                | 38              | 25 994                 |
| Employés et ouvriers                              | 18 304                      | 4 748                | 26              | 19 826                 |
| <b>Toutes catégories</b>                          | <b>26 680</b>               | <b>6 494</b>         | <b>24</b>       | <b>28 534</b>          |

Source : Fichier Général de l'État (FGE), Insee.

Cette augmentation est portée par le développement des heures supplémentaires, et la prise en charge des cotisations sociales sur ces rémunérations par l'État en application de la loi TEPA. Ainsi, le financement des heures sup à l'État a augmenté de 10,7% en 2009 après les 10,2% en 2008.

Les personnels n'adhèrent pas au « travailler plus pour gagner plus ». Dans la FPH, le volume des HS n'a pas augmenté. Le rapport est muet sur le nombre d'agents concernés dans la FPE ; rappelons que les éléments disponibles dans le précédent rapport « Faits et chiffres » mettaient une évidence la stagnation de cet effectif entre 2006 et 2008.

Cette politique, conduite au détriment de l'emploi et des salaires de tous, se traduit par un effet d'aubaine pour une part des agents.

**Homme, de catégorie A, âgé de 45 à 55 ans** : tel est le portrait type du bénéficiaire de l'individualisation des salaires. C'est ce qui ressort des données sur les bénéficiaires des dispositifs heures supplémentaires et rémunération de jours de CET. Les plus jeunes sont pénalisées par l'effondrement de la grille, les femmes sont moins concernées par HS et journées CET. Leur poids dans le versement de la GIPA (55%) montre qu'elles sont nombreuses à stagner en fin de carrière, à des indices de rémunération plus faibles que ceux des hommes.